



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 08 Avril 2024

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : Jeudi 04 Avril 2024
Date de l'affichage : Jeudi 04 Avril 2024

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **huit avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE et Gauthier THEVENON.

Absente : Fadila KAHOU

Valérie CHAZELLE a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Considérant que Madame Caroline HAOUR a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale auprès de M. le Sous-Préfet de Montbrison (Loire) par un courrier en date du 18 décembre 2023 ;

Considérant que conformément à l'article 270 du code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Monsieur Patrick VASSAL, a fait part de sa décision de siéger au sein du conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L212-4 ;

Vu le code électoral et notamment son article L 270 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Patrick VASSAL en qualité de conseiller municipal,
- **PREND ACTE** que le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence (en pièce jointe).

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 08/04/2024

Le Maire
Pierre GIRAUD



La secrétaire de séance
Valérie CHAZELLE

Le Maire de Chambles certifie le caractère
exécutoire du présent acte compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2024
et de la publication le 12/04/2024